

Le lundi 02 mai deux mille onze, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 14 avril 2011.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Marc CAMPION, Mme Béatrice JANQUIN, Mr Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

VOTE DU BP 2011

DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

301 502.71 €

RECETTES :

233 201.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Report section fonctionnement (002)

RECETTES :

68 301.71 €

TOTAL = 301 502.71 €
CREDITS VOTES 99 800.00 €
RESTES A REALISER : 1 121.70 €
SOLDE REPORTE (001): 70 638.87 €

= 301 502.71 €
150 147.57 €
21 413.00 €

TOTAL SECT°INVEST= 171 560.57 €

171 560.57 €

TOTAL du BUDGET = 473 063.28 €	473 063.28 €
---------------------------------------	---------------------

Travaux

Des travaux ont été faits sur le parvis de la Mairie, par la société Taverne : la pose de barrières en bois afin de limiter l'accès. Celui-ci convient à l'Assemblée.

De gros travaux de réfection de voirie seront à prévoir sur les voies suivantes : Ramsault, rue du Château d'eau.

Une visite des lieux avec Messieurs BOUTROY, FLAMENT et HAMY sera faite afin de constater l'état de ces routes et de discuter des devis proposés.

Nous avons demandé 2 devis aux Ets MARMIN et COLAS et nous choisirons le moins disant.

Révision du nombre d'heures de Madame La secrétaire

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame ADMONT a été embauchée pour effectuer 30 h de secrétariat par semaine.

Ensuite, le secrétariat du SIVU Escalles/Peuplingues lui a été confié pour une mise à disposition par la Commune de 3h semaine, par conséquent son nombre d'heures à été porté à 33h.

Aujourd'hui vu le surcroît de travail, Monsieur le Président du SIVU demande l'augmentation d'une heure par semaine.

De ce fait, le nombre d'heures total serait de 34h.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, considérant qu'il reste 1h pour un emploi à temps complet : à l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte cette proposition et décide de porter le nombre d'heures global à 35h et une mise à disposition du SIVU par la convention modifiée à 4h semaine.

Révision des conditions de location du hangar à Monsieur Vincent

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que nous louons une travée de hangar à l'EARL ferme d'opale à FRETHUN pour un montant trimestriel de 300 €.

A ce jour, la travée voisine est libre d'occupation et à louer.

La Commune ne disposant pas suffisamment de place avec une, Monsieur le Maire propose de louer la seconde.

De ce fait, la location globale sera de 600 € par trimestre.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte cette location avec effet au 1^{er} avril 2011 puisque nous l'occupons déjà.

Mise à disposition d'une bande de terrain le long de la RD 243

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui a été envoyé à Madame HAMY ainsi que la réponse.

Considérant que nous ne maîtrisons pas l'approbation du PLU, nous ne pouvons pas nous engager sur la demande de Madame HAMY qui est basée sur la constructibilité de la parcelle entourant le hangar.

Par conséquent, l'Assemblée préfère ne pas donner suite à la **promesse de vente** avec de telles conditions suspensives.

Si Madame HAMY l'accepte : l'Assemblée émet un avis favorable pour signer une mise à disposition jusque fin septembre 2013 à partir du 15 septembre 2011.

Attribution de compensation de la CCSOC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Loi de finances 2010 n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 prévoit qu'à titre dérogatoire, les EPCI ayant mise en place la taxe professionnelle unique avant le 31/12/2009 peuvent, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse), procéder jusqu'au 31 décembre 2014 à la révision du montant de l'attribution de compensation.

Le conseil communautaire de la CCSOC, réuni en date du 21 avril 2011, a délibéré favorablement pour augmenter l'enveloppe de l'Attribution de Compensation versée par la CCSOC aux communes de 20 % (soit + 280 027 €), répartie en fonction de la population totale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2011 conformément de la façon suivante :

Commune d'Escalles :

TOTAL en 2010 => 26 400 €

TOTAL en 2011 => 38 014 €

Réparti de la façon suivante

* 7 versements mensuels (janvier à juillet)	2 200 €
* 1 versement en août	9 942 €
* 4 versements mensuels (septembre à décembre)	3 168 €

Questions diverses

L'Assemblée est surprise de l'aménagement du trottoir effectué par Monsieur GELLE Pascal. Monsieur Le Maire lui a envoyé un courrier recommandé pour le responsabiliser.

Fin de la séance à 21 H 00.